

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## du Centre Communal d'Action Sociale de Pélussin

### Nombre de Membres

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 8

VOTANTS : 11

*Le vingt mai deux mille vingt-six, le Centre Communal d'Action Sociale de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Mairie de Pélussin*

**PRESENTS (8) :** Mme Agnès BOISSOUT, Mme Laurence CONSTANTIN, Mme Aurélie MOUTON-LADAVIÈRE, M. Stéphane TARIN (élus), Mme Josiane BONZI (Club de Loisirs du 3<sup>ème</sup> âge), Mme Elyane LABROSSE (Pilote Prévention Santé), M. Jean-Noël VANEL (ADMR), Mme Marie-Noëlle CARADOT (L'Âge d'Or)

**EXCUSÉS (3) :** M. André BOUCHER (élu) a donné pouvoir à Laurence CONSTANTIN, Mme Maud GARON (élu) a donné pouvoir à Agnès BOISSOUT, Mme Claudine VENARD (Secours catholique) a donné son pouvoir à Elyane LABROSSE

**ABSENTS (2) :** Mme Muriel REBER (élu), M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE (Les Restos du Cœur)

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :** Agnès BOISSOUT

**Convocation :** 12 mai 2026

\*\*\*\*\*

### **OBJET :2026-007**

**REGLEMENT  
BUDGETAIRE ET  
FINANCIER  
-  
APPROBATION**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Pélussin 2022-083 ; 2022-088 et 2022-089 portant sur l'adoption du référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Considérant que la Ville de Pélussin a choisi d'appliquer la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

que le passage à la M57 entraîne l'obligation pour la collectivité et son C.C.A.S. de se doter d'un règlement budgétaire et financier,

Considérant que ce document doit être adopté par l'assemblée délibérante avant le vote de la première délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 qui suit le renouvellement de ladite assemblée.

Considérant que le règlement budgétaire et financier a pour objet de préciser les règles comptables et financières qui s'imposent au quotidien, les modalités d'adoption du budget, les règles de gestion, par l'exécutif des Autorisation de Programme et d'Engagement et la fongibilité des crédits.

Ainsi, il permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le règlement budgétaire et financier du C.C.A.S. de Pélussin, tel que le document joint à la présente délibération.

*Après délibération et à l'unanimité,*

*les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :*

- **Approuvent** les termes du règlement budgétaire et financier du C.C.A.S. de Pélussin
- **Autorisent** Monsieur Le Président à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.  
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 28 mai 2026,  
André BOUCHER, Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264203621-20260520-2026-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2026  
Publication : 01/06/2026